

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 5 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 02.06.2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle associative, sous la présidence de Monsieur Gilles FLORENT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs S.GALLICE, P.BIANUCCI, M.BULIDON, F.BUNGENER, T.CAVARD, F.CHABANEL, C.DEXTRAIT, C.LAMOTTE, E.MARION, A.MENTHON, M.MONTAGNE, I.PONCE, M.RENARD, Z.SAÏDI

Secrétaire de séance : E.MARION

ORDRE DU JOUR :

- Visite de la maison CHARDON
- Approbation du précédent compte rendu
- Election de deux représentants au SCOT du Grand Rovaltain
- Convention relative à la mutualisation des frais de fournitures de la psychologue scolaire, membre du RASED, année scolaire 2019/2020
- Election des délégués au SDED et approbation du projet de renforcement du réseau BT à partir des postes des Tuilières et CISAI
- Election des délégués au SID
- Election des délégués au SIA MARSAZ CHAVANNES
- Vote des taux d'imposition 2020
- Constitution de la liste annuelle du jury criminel 2021 : élection du juré
- Mise en place des commissions communales
- Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Compte rendu de la précédente réunion accepté à l'unanimité

Election des deux représentants au SCOT du Grand Rovaltain

Mr BUNGENER Frank, élu et Mme MONTAGNE Maryse, 1^{ère} adjointe, se proposent.

Convention relative à la mutualisation des frais de fournitures de la psychologue scolaire, membre du RASED, année scolaire 2019/2020

Le maire informe de la réception de la demande de la commune de Tain l'Hermitage, pour signer une convention relative à la mutualisation des frais de fournitures de la psychologue scolaire, membre du RASED pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Election des délégués au SDED et approbation des projets de renforcement de réseau BT du poste des Tuilières et de CISAI

Après lecture par le maire des demandes du SDED les 2 mars et 4 juin 2020,

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

Mr Gilles FLORENT, maire et Mr Mickaël BULIDON, élu, sont les délégués.

Election des délégués du Syndicat d'irrigation de la Drôme

Mr François CHABANEL, élu et Mr Emmanuel MARION, élu, sont les délégués.

Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'assainissement MARSAZ CHAVANNES

Mr Gilles FLORENT, maire, Mr Pascal BIANUCCI, 3^{ème} adjoint et Mr François CHABANEL, élu, sont les délégués.

Vote des taux d'imposition 2020

Les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2020.

Pour rappel :

- Taxe d'habitation : 9.84%
- Taxe foncière bâti : 15.74%
- Taxe foncière non bâti : 45.73%

Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

Constitution de la liste annuelle du jury criminel 2021 : élection du juré

Mr Gilles FLORENT reste le juré pour 2021.

Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauves

Mr Gilles FLORENT, maire et Mr Pascal BIANUCCI, 3^{ème} adjoint sont les délégués.

Mise en place des commissions communales

En annexe de ce compte rendu.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que ces crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Considérant que les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer l'indemnité maximale prévue par la loi (article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 26 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

MAIRE/ADJOINT	Population communale	Taux (en% IBT)	Euros mensuels brut
Pour le maire	De 500 à 999	40.3	1567.43 €
Pour les adjoints	De 500 à 999	10.7	416.17 €

Modification de la convention du tarif de la salle associative

Il a été convenu de modifier la convention de la salle associative comme suit :

Article 5 : Tarifs et caution :

L'utilisateur versera le chèque de location et deux chèques de caution (dégradations et entretien) conformément au règlement et aux tarifs en vigueur votés par le Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2020, dès la signature de la présente convention.

- Tarif de location : 170.00 euros
- Chèque de caution pour l'entretien non fait : 100.00 euros
- Chèque de caution pour le matériel dégradé : 300.00 euros
- Tarif à la journée : 60 euros TTC

Article 6 : Responsabilité

Dès l'entrée dans la salle, l'utilisateur assurera la responsabilité des locaux en particulier, il veillera, lors du départ, à la fermeture de toutes les issues, l'extinction des lumières et au respect de la tranquillité des riverains. Il est recommandé de ne pas dépasser 2h du matin pour éviter les nuisances sonores.

L'utilisateur fournira une attestation d'assurance de responsabilité civile et fera son affaire de la garantie des risques précisés dans le règlement d'utilisation.

Fin de séance à 22h

Prochaine séance le Jeudi 2 juillet à 20h00.

Gille FLORENT, Maire



Annexe au compte rendu du Vendredi 5 juin 2020

Commissions Communales

Commission Finances et Personnel communal :

- Mme MONTAGNE Maryse, 1^{ère} adjointe
- Mr BULIDON Mickaël, élu
- Mr BUNGENER Frank, élu

Commission Affaires scolaires, vie associative, information et communication

- Mme RENARD Manon, 2^{ème} adjointe
- Mr CAVARD Thierry, élu
- Mme LAMOTTE Christelle, élue
- Mme PONCE Isabelle, élue
- Mme SAÏDI Zineb, élue

Commission Voiries et réseaux, entretien des bâtiments, Patrimoine, environnement, urbanisme et cimetière

- Mr BIANUCCI Pascal, 3^{ème} adjoint
- Mr BULIDON Mickaël, élu
- Mr CAVARD Thierry, élu
- Mr CHABANEL François, élu
- Mme DEXTRAIT Claudine, élue
- Mme GALLICE Sylvaine, élue
- Mr MARION Emmanuel, élu
- Mme MENTHON Anaïs, élue